



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-067-2024-07

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2024-07-02-00018 - Arrêté n°2024-181 portant programmation 2024-2028 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés conjointement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (6 pages)	Page 3
IDF-2024-07-02-00017 - Arrêté n°2024-182 portant programmation 2024-2028 des évaluations de la qualité des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) autorisés conjointement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (13 pages)	Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-02-00018

Arrêté n°2024-181 portant programmation
2024-2028 des évaluations de la qualité des
établissements et services sociaux et
médico-sociaux autorisés conjointement par
l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

ARRÊTÉ N° 2024- 181

Portant programmation 2024-2028 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés conjointement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204;

VU la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale portant obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de procéder à une évaluation de la qualité des prestations délivrées ;

VU l'article 75 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui confie à la Haute Autorité de Santé la mission de faire évoluer le dispositif d'évaluation ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

VU le décret n°2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation ;

CONSIDERANT qu'en application du I de l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation pluriannuelle des évaluations est arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

SUR la proposition de la Délégation Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et de la Direction de l'offre médico-sociale du Département des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er}, porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Hauts-de-Seine et sur le site de l'Agence régionale de santé.

ARTICLE 4 :

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Nanterre dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 2 juillet 2024

Fait à Nanterre, le 2 juillet 2024

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Denis ROBIN

Le Président du département des Hauts-de-
Seine

Signé

Georges SIFFREDI

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés conjointement par le Président du Conseil départemental et le Directeur général de l'Agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION OEUVRES D'AVENIR	920028271	EAM NOTRE DAME	920018199
		UNAPEI HAUTS DE SEINE 92	920800976	FAM DE BILLANCOURT	920029030
		UNAPEI HAUTS DE SEINE 92	920800976	FAM MAISON EN PLUS	920030194
	4 ^{ème} trimestre	PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE	920718186	EAM LE CEDRE BLEU	920003597
		ASSOCIATION COMITE PERCE NEIGE	920809829	EAM MAISON PERCE NEIGE ALTERNAT/ALTERN	920000304
		CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	920026374	CAMSP DE COURBEVOIE	920813730
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	3 ^{ème} trimestre	APEI DE LA BOUCLE DE LA SEINE	920800281	FAM LES ROSEAUX	920813698
	4 ^{ème} trimestre	CITES CARITAS	750720591	EAM CITE JACQUES DESCAMPS	920009289
		CESAP	750815821	CAMSP DE CHATILLON MONTROUGE	920022647
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} trimestre	APEI DE LA BOUCLE DE LA SEINE	920800281	FAM VILLEBOIS MAREUIL	920025335
	2 ^{ème} trimestre	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	920001419	FAM LE TEMPS DES AMIS	920026259
		UNAPEI HAUTS DE SEINE 92	920800976	FAM ESTIENNE D ORVES	920011699

	3 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION COMITE PERCE NEIGE	920809829	FAM MAISON PERCE NEIGE	920813946
		ASSOCIATION COMITE PERCE NEIGE	920809829	FAM PERCE NEIGE	920003167
	4 ^{ème} trimestre	VYV 3 ILE DE FRANCE	750058844	FAM ADEP CICL	920815164
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} trimestre	APF FRANCE HANDICAP	750719239	SAMSAH APF GALLIENI	920016458
	2 ^{ème} trimestre	CITES CARITAS	750720591	SAMSAH CITES CARITAS	920039039
	4 ^{ème} trimestre	ASSOCIATION SIMON DE CYRENE VANVES	750050114	FAM ET FOYER DE VIE SIMON DE CYRENE	920027539
		OMEG AGE GESTION	590019568	FAM D'ANTONY	920028974
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} trimestre	UNAPEI HAUTS DE SEINE 92	920800976	SAMSAH DE SURESNES	920039294
	2 ^{ème} trimestre	AFG AUTISME	750022238	EAM PIERRE DUPONT	920039757
		AFG AUTISME	750022238	SAMSAH	920039765
		UGECAM IDF	930027347	SAMSAH DE GARCHES	920022159
	4 ^{ème} trimestre	L'ASSOCIATION "EHS"	920807930	FAM LA FONTAINE DES VOEUX	920024981
		L'ASSOCIATION "EHS"	920807930	SAMSAH ESPERANCE	920017209

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-02-00017

Arrêté n°2024-182 portant programmation
2024-2028 des évaluations de la qualité des
Etablissements d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes (EHPAD) autorisés
conjointement par l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France et le Conseil Départemental des
Hauts-de-Seine

ARRÊTÉ N° 2024- 182

Portant programmation 2024-2028 des évaluations de la qualité des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) autorisés conjointement par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale portant obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de procéder à une évaluation de la qualité des prestations délivrées ;

VU l'article 75 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui confie à la Haute Autorité de Santé la mission de faire évoluer le dispositif d'évaluation ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT l'obligation de l'autorité de tutelle en charge des autorisations de définir une programmation respectant le rythme quinquennal des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article D. 312-204 du CASF, les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du CASF transmettent tous les cinq ans les résultats des évaluations de la qualité des prestations qu'ils délivrent, selon une programmation pluriannuelle arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation ;

CONSIDERANT qu'en application du I de l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, la première programmation pluriannuelle des évaluations est arrêtée par l'autorité ou, conjointement, les autorités ayant délivré l'autorisation et détermine le rythme des évaluations du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

SUR la proposition de la Délégation Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé et la Direction de l'offre médico-sociale du Département des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Hauts-de Seine et sur le site de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 4 :

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Nanterre dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 2 juillet 2024

Fait à Nanterre, le 2 juillet 2024

Le Directeur général de l'agence régionale de
santé Ile-de-France

Signé

Denis ROBIN

Le Président du Conseil départemental des
Hauts-de-Seine

Signé

Georges SIFFREDI

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) autorisés conjointement par le Président du Conseil départemental et le Directeur général de l'Agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	SAS LES BEGONIAS	250018686	EHPAD KORIAN CASTEL VOLTAIRE	920033032
		SARL ASHPA	930025515	RESIDENCE SOLEMNES	920021268
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	ADEF RESIDENCES	920015559	EHPAD ERABLE ARGENTE	920015559
		EMERA	920027778	MAISON DE RETRAITE DU PARC CHATILLON	920025483
		SAS COMPAGNIE SURESNES LONGCHAMP	920000163	EHPAD RESIDENCE TIERS TEMPS	920000148
		SAS RESIDENCE AZUR	920003035	EHPAD RESIDENCE AZUR	920003043
		ASSOCIATION "LES RESIDENCES ST BENOIT"	140002809	EHPAD RESIDENCE SAINT BENOIT	920003571
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE LES NEUF MUSES	920004439
		ET.SOC.COM.MAIS.R ETR.DE NEUILLY	920000528	EHPAD MAISON DE RETRAITE SOYER	920006772
		ADEF RESIDENCES	940004088	EHPAD LA MAISON DES CYTISES	920006798

		OMEG AGE GESTION	590019568	EHPAD RESIDENCE LE JARDIN DE LEVALLOIS	920006863
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE LEONARD DE VINCI	920025350
		SAS RESIDENCE RETRAITE PARISIENNE	920027778	EHPAD RESIDENCE DU PARC	920025483
		ASSO.MAISON DE RETR.PROTESTANTE	920001245	EHPAD MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	920710357
		OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	EHPAD FERRARI	920710373
		MAISON DE RETRAITE DU PARC	920001278	EHPAD RESIDENCE LE PARC	920710381
		MAISON DE RETRAITE DE SURESNES	920001286	EHPAD RESIDENCE LA CHESNAYE	920710415
		ETB SOCIAL COMMUNAL LARMEROUX	920001294	EHPAD RESIDENCE LARMEROUX	920710423
		MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	920001351	EHPAD MAISON DE RETRAITE AULAGNIER	920710621
		CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	920808037	EHPAD LES ABONDANCES	920710639
		MAISON DE RETRAITE LASSERRE	920001385	EHPAD LASSERRE	920710688
		ETB PUBLIC AUTONOME LES MARRONNIERS	920000866	EHPAD LES MARRONNIERS	920710696

		MAISON DE RETRAITE DE SCEAUX	920001401	EHPAD RESIDENCE RENAUDIN	920710753
		RESIDENCE VERDIER	920001427	EHPAD RESIDENCE MADELEINE VERDIER	920710845
		ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368	EHPAD STE GENEVIEVE	920710852
		Etabliss Social LA MERIDIENNE	920001559	EHPAD LA MERIDIENNE	920711629
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE CHAMPFLEURY	920802162
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESID LES TERRASSES DE MEUDON	920803467
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD NADAR DE LA PAGERIE	920808508
		CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES	920808037	EHPAD RESIDENCE DU ROUVRAY	920805025
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE ST JOSEPH	920800794
		SAS MDF HAUTS DE SEINE	920019189	EHPAD LA ROSERAIE	920803921
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE LANNELONGUE	920810942
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE SAINTE LUCIE	920813011
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE LE SEQUOIA	920812088

		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD VILLA GARLANDE	920815750
		SA THEMIS	920025087	EHPAD RESIDENCE THEMIS JEAN ROSTAND	920812047
		SARL GDP VENDOME	750014839	EHPAD RESIDENCE ISIS	920814621
		ASSOCIATION ARPAVIE	920030186	EHPAD RESIDENCE MARCELLE DEVAUX	920005329
		SAS VANVES	920034154	EHPAD RESIDENCE VILLA MEDICIS	920012168
	2 ^{ème} semestre	SAS RESIDENCE DE L'EMPEREUR	920022399	EHPAD RESIDENCE L'EMPEREUR	920022399
		DOMUSVI	92 001 956 9	EHPAD RESIDENCE DU PARC A MEUDON	920019429
		SAS RABELAIS	920014248	EHPAD RABELAIS	920014289
		SARL RESIDENCE LES ADRETS	920011798	EHPAD RESIDENCE LES ADRETS	920011848
		SARL RESIDENCE LES MARINES	920024866	EHPAD RESIDENCE LES MARINES	920024874
		LA VIE ACTIVE	620110650	EHPAD RESIDENCE LA CHAMADE	920025202
		SAS RESIDENCE DU CAP	920025517	EHPAD RESIDENCE DU CAP	920300118
		MAISON DE RETRAITE STE EMILIE	920001302	EHPAD STE EMILIE	920710431

	SARL REPOTEL ISSY	910002658	EHPAD SUISSE REPOTEL	920710670
	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	920009909	EHPAD RESIDENCES LELEGARD	920710746
	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	750056368	EHPAD RESIDENCE STE ANNE D AURAY	920711298
	ET.SOC.COM.MAIS.R ETR.DE NEUILLY	920000528	EHPAD ROGER TEULLE	920710860
	SARL REPOTEL	920718004	EHPAD RESIDENCE REPOTEL	920711967
	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	920009909	EHPAD DU CHI DE SEVRES	920804077
	CROIX ROUGE FRANCAISE	750721334	EHPAD RESIDENCE SAINTE AGNES	920802154
	SAS "TIERS TEMPS GENNEVILLIERS"	920002235	EHPAD VILLA CAROLINE	920804887
	SAS MAISON DE FAMILLE VILLA CONCORDE	920024528	EHPAD VILLA CONCORDE	920803103
	CASH DE NANTERRE	920110020	EHPAD CASH DE NANTERRE	920809803
	SAS RESIDENCE ESTEREL	920807849	EHPAD RESIDENCE ESTEREL	920815396
	SAS RESIDENCE VILLE D AVRAY	920027463	EHPAD RESIDENCE LA VILLA DES SOURCES	920810470
	SAS RESIDENCE VOLTAIRE	920031689	EHPAD RESIDENCE VOLTAIRE	920814522

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	LNA RETRAITE	440049252	EHPAD RESIDENCE GER HOME	920000155
		FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	780020715	EHPAD RESIDENCE LE CHATELET	920710704
		FONDATION LEOPOLD BELLAN	750720609	EHPAD MAISON RETRAITE LEOPOLD BELLAN	920710712
		OVE PLENIOR	690050497	EHPAD EMILIE DE RODAT	920710738
		FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	780020715	EHPAD LES CHENETS	920807468
		GCSMS DE L'UNION BELGE	920023058	EHPAD DE L UNION BELGE	920800828
		HOPITAL DEPART. STELL RUEIL	920110053	EHPAD JULIA STELL	920803681
		SA MAISON DE RETRAITE MOLIERE	920000106	EHPAD MOLIERE	920803855
		ASS.RESIDENCE D'ASNIERES	920002987	EHPAD RESIDENCE FONTAINE	920815610
		KORIAN FLORIAN CARNOT	250018215	EHPAD KORIAN FLORIAN CARNOT	920816436
		LNA RETRAITE	440049252	EHPAD LA VILLA D EPIDAURE	920812062
		LNA RETRAITE	440049252	EHPAD RESIDENCE ARCADE	920814399

	2 ^{ème} semestre	HELIOS SANTE	130013568	EHPAD RESIDENCE HIPPOCRATE	920003944
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	EHPAD LA MAISON DES POETES	920022571
		SAS MEDOTELS	250015658	EHPAD KORIAN LES SARMENTS	920024106
		SAS MEDICA FRANCE	750056335	EHPAD KORIAN BEL AIR	920024957
		LES BEGONIAS	250018686	EHPAD KORIAN L IMPERIAL	920028982
		SAS ALPH AGE GESTION	750813859	EHPAD RESIDENCE LA FAIENCERIE	920460060
		FONDATION LAMBRECHTS	920710647	EHPAD FONDATION LAMBRECHTS	920710399
		ASSOCIATION ISATIS	940017304	EHPAD RESIDENCE SAINTE MARTHE	920712569
		FONDATION COGNACQ-JAY	750720468	EHPAD COGNACQ JAY	920803699
		SAS MEDICA FRANCE	750056335	EHPAD KORIAN SAINT CHARL	920804028
		CTRE LON MOYEN SEJOUR FONDATION ROGUET	920710654	EHPAD MR DE LA FONDATION ROGUET	920809811
		MEUDON TYBILLES	250018702	EHPAD KORIAN LES TYBILLES	920813094
		OMEG AGE GESTION	590019568	EHPAD RESIDENCE LA CHARTRAINE	920811304
		SAS MEDICA FRANCE	750056335	EHPAD KORIAN VILLA IMPERATRICE	920813797

		SAS RESIDENCE LES MATHURINS	920028305	EHPAD RESIDENCE LES MATHURINS	920814712
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LE CLOS DES MEUNIERES	920006129
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	92003152	EHPAD PORT VAN GOGH	920011749
		KORIAN	25015658	LES HAUTS-DE-JARDY	920015468
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LA JONCHERE	920006889
	2 ^{ème} semestre	SA RESIDENCE LA BRUYERE	920019759	EHPAD RESIDENCE LA BRUYERE	920019098
		SOCIETE PHILANTHROPIQUE	750720492	LA BUISSONNIERE	920010378
Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} semestre	SAS VILLA BEAUSOLEIL	920002110	EHPAD VILLA BEAUSOLEIL	920803996
		SAS VILLA BEAUSOLEIL	920002110	EHPAD VILLA BEAUSOLEIL	920017308
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	EHPAD LES 4 SAISONS	920022928
		DOMUSVI	920020559	EHPAD ALPHONSE DAUDET	920020559
	2 ^{ème} semestre	SAINT CLOUD	920040920	EHPAD LONGCHAMP	920026366

		SARL SEVRES	92 002 645 7	EHPAD DOLCEA VILLA MEDICIS	920026465
		SARL LA TOURNELLE	92 002 647 3	EHPAD RESIDENCE LA TOURNELLE	920026481
		SARL BORONIS	920026499	EHPAD VILLA BORGHESE	920026507
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LES VIGNES DE SURESNES	920811783
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD ORPEA LA GARENNE	920029105
		ASSOCIATION MAISON SOIN ET REPOS	750049322	EPHAD MAISON SOINS ET REPOS	920026556
		SARL JIPI II	920001930	EHPAD RESIDENCE LA TOUR D AUVERGNE	920803301
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE LE CORBUSIER	920020849
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD RESIDENCE LES BORDS DE SEINE	920023678
		MAISON DE FAMILLE	920023728	RESIDENCE LES VALLEES	920022118